

3 Mars 2015

Monsieur le Président,

La justice a décidé, le 11 décembre 2014, de ne pas donner suite à la plainte que l'Onera avait déposée en 2012 contre Mme Estival, infirmière de l'Onera pour les centres de Toulouse et du CFM.

Le fait que l'Onera ait pu faire subir à Mme Estival l'humiliation d'être poursuivie en justice par son ancien employeur après un licenciement, lui-même déjà incompréhensible, est vécu comme une tache sur la réputation de l'Onera par un nombre important de salariés et également par de nombreux collègues de l'ISAE qui ont connu Mme Estival en tant qu'infirmière de travail jusqu'au début des années 2000.

Après ces deux longues années de procédure pénale qui ont eu pour effet de bloquer la procédure prud'homale, cette dernière peut enfin reprendre. Il est en votre pouvoir, M. le Président, de faire en sorte que cette étape ne devienne pas elle aussi un long chemin de souffrances.

Madame Estival a fait un premier pas vers vous au début de cette année pour une négociation à l'amiable mais aucune réponse ne lui a été donnée à ce jour. En signant cette lettre, nous exprimons avec insistance notre souhait que l'Onera respecte enfin les engagements pris par Monsieur Michal (courrier du 14 octobre 2013) puis par vous-même en septembre 2014 afin de permettre aux deux parties de tourner définitivement la page.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Président, pour donner les consignes appropriées à l'avocat de l'Onera pour que Mme Estival puisse enfin recommencer à vivre dignement.

Le comité de soutien à Caty Estival.